



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 5153

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les modalités de financement de l'aide aux victimes et s'interroge sur l'opportunité de créer un dispositif de « suramende compensatoire » équivalent à celui du Québec. Ce dispositif consiste, en principe, au paiement d'une amende complémentaire par toutes personnes condamnées pour des faits délictuels ou criminels, l'équivalence des sommes récoltées étant versée par le gouvernement fédéral à des actions en faveur des victimes d'infractions. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5153

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5225

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)